



Montreuil, le 20 juin 2018

M. Benjamin RAIGNEAU
DRH du GPF
2, place aux Etoiles
CS 70001
93633 LA PLAINE-SAINT-DENIS

Objet : Demande de Concertation Immédiate

Monsieur le Directeur,

Depuis plusieurs mois, nous sommes amenés à engager des discussions dans le cadre des différentes Demandes de Concertation Immédiate que nous avons déposées.

Force est de constater que ces rencontres régulières avec les représentants de la Direction de l'entreprise ont rarement débouché sur des points d'accord permettant de répondre aux revendications exprimées par les organisations syndicales. Dernièrement, vous nous informez que vous ne prendrez même plus la peine de nous recevoir, prétextant que les sujets auraient déjà été traités lors de DCI précédentes.

Cette situation dénote un dialogue social très dégradé, et ce alors même que des évolutions profondes liées à la réforme ferroviaire vont impacter à nouveau le quotidien des cheminots.

Comme la « *Vot'action* » l'a démontré, le corps social cheminot rejette très majoritairement cette réforme, et vouloir mener ces changements majeurs sans écouter les cheminots, ni entendre leurs légitimes revendications, nous apparaît pour le moins irresponsable et de nature à creuser le fossé entre les dirigeants de l'entreprise et les cheminots, encadrement compris.

Pour ces raisons, la Fédération CGT des cheminots vous dépose, conformément à l'article 4.2 du chapitre 1 du RHO826, modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, une Demande de Concertation Immédiate sur les demandes suivantes :

- Etablissement d'un agenda social incluant les sujets portés par nos Organisations Syndicales lors des différentes DCI de ces dernières semaines ;
- Mise en place d'instances de proximité pour assurer une représentation du personnel permettant de répondre aux préoccupations des cheminots au plus près des sites de production, y compris en termes de santé et de sécurité au travail ;
- Un découpage des CSE sur un périmètre géographique de proximité et cohérent entre EPIC ;
- La mise en place d'instances territoriales inter-EPIC pour traiter notamment de la question de l'emploi et de l'organisation de la production au plus près des bassins d'emploi ;
- Arrêt des sanctions liées au conflit social en cours.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Laurent BRUN
Secrétaire Général

